




AVS
AI
APG
AC
AF

Caisse de compensation
Office de l'assurance invalidité
Caisse de chômage
Caisse d'allocations familiales

 du Jura
2350 Saignelégier

RAPPORT DE GESTION

2004



5. Allocations familiales

La caisse de compensation est chargée de l'administration de la caisse d'allocations familiales. Elle assume en particulier les tâches suivantes :

- affiliation à la caisse et perception des cotisations
- calcul et versement des prestations
- comptabilité, contentieux et contrôle des affiliés

En vertu de l'article premier de la loi sur les allocations familiales et en règle générale, tous les salariés devant subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants ont droit à des allocations familiales. Celles-ci sont versées non seulement par la Caisse d'allocations familiales du Jura, mais aussi par 19 caisses reconnues et par 3 entreprises importantes.

Quant aux montants mensuels des allocations, ils ont été adaptés pour la dernière fois au début de l'exercice 2001 en fonction du renchérissement.

Genre d'allocations	Montants	
	Dès le 01.01.1996	Dès le 01.01.2001
Enfant, pour les 2 premiers	Fr. 146.--/mois	Fr. 154.--/mois
Enfants, dès 3 enfants	Fr. 170.--/mois	Fr. 178.--/mois
Formation professionnelle	Fr. 196.--/mois	Fr. 206.--/mois
Ménage	Fr. 126.--/mois	Fr. 132.--/mois
Naissance et accueil	Fr. 744.--	Fr. 782.--

La presque totalité des employeurs jurassiens sont assujettis à la loi cantonale ; ils décomptent soit avec des caisses reconnues, soit avec la caisse jurassienne. Seules trois entreprises sont au bénéfice d'une dispense de l'obligation de s'affilier. Les conditions d'une telle dispense sont : appliquer une réglementation complète et de portée générale des salaires d'un niveau au moins égal à celle pratiquée dans le cadre de la convention collective de la branche considérée et verser dans le canton du Jura un total de salaires soumis à cotisations d'au moins 10 millions de francs par année.



Les allocations familiales versées en 2004 ont augmenté de 4,4%. Quant au montant des cotisations encaissées en 2004, il est quasiment identique à celui de 2003.

	Etat au		
	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Ayants droit	6 267	5 986	6 253
Employeurs concernés	1 061	1 035	1 007
Allocations versées	Fr. 27 168 990.--	27 288 947.--	28 490 416.--
Cotisations encaissées	Fr. 29 418 145.--	28 620 763.--	28 569 032.--

Salariés touchant des allocations familiales aux 31.12.2003 et 31.12.2004

Familles	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
avec 1 enfant	2166	2319	1496	1581			670	738	2166	2319
avec 2 enfants	2330	2413	3766	3848			894	978	2330	2413
avec 3 enfants	890	939			2097	2226	573	591	890	939
avec 4 enfants	187	168			623	573	125	99	187	168
avec 5 enfants	26	22			107	89	23	21	26	22
avec 6 enfants	1	3			6	15		3	1	3
Total	5600	5864	5262	5429	2833	2903	2285	2430	5600	5864

Personnes sans activité lucrative touchant des allocations familiales aux 31.12.2003 et 31.12.2004

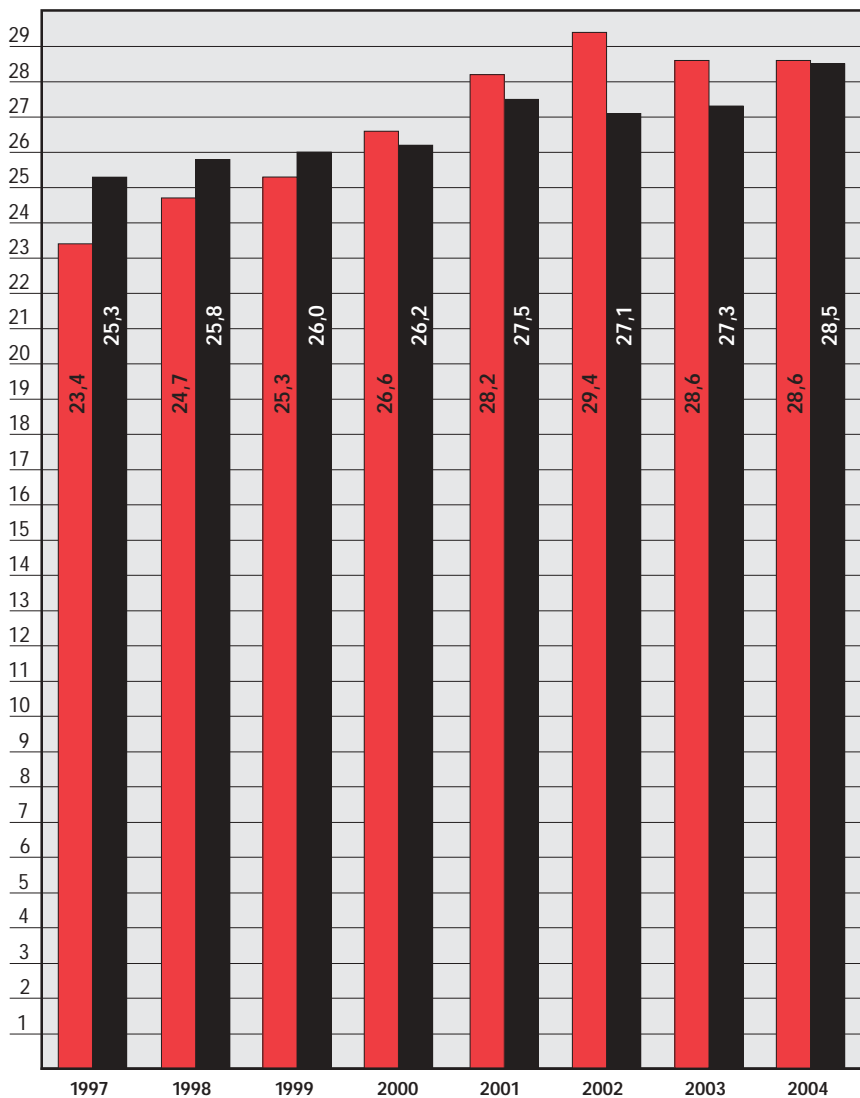
Familles	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
avec 1 enfant	182	183	108	108			74	75	182	183
avec 2 enfants	118	120	181	184			55	56	118	120
avec 3 enfants	56	57			128	133	40	38	56	57
avec 4 enfants	25	22			79	69	21	19	25	22
avec 5 enfants	2	3			10	10		5	2	3
avec 6 enfants	1	4			6	24			1	4
avec 7 enfants	2				14				2	
Total	386	389	289	292	237	236	190	193	386	389


Dossiers traités


	en 2002	en 2003	en 2004
Communications d'allocations familiales	5788	6334	6335
Dossiers radiés suite à des départs	907	846	844
Décisions de refus et de restitution	278	107	127



Les cotisations et les allocations (en millions de francs)



 Cotisations (2,5% des salaires dès 1982, 2,7% en 1990, 3% en 1991, 3,3% en 1992 et 1993, puis à nouveau 3% dès 1994)

 Allocations (augmentation en juillet 1989 et adaptations dès septembre 1990, octobre 1991, janvier 1993, janvier 1996 et janvier 2001)



Allocations et cotisations 2003 de l'ensemble du territoire jurassien

Office de paiement / d'encaissement

19 caisses professionnelles
reconnues en 2003

Prestations	%	Cotisations	%
15 089 496.--	35	15 736 961.--	35
27 902 710.--	65	28 620 763.--	65
42 992 206.--	100	44 357 724.--	100

Caisse d'allocations
familiales du Jura

Totaux

3 entreprises dispensées

1 464 215.--

--

Les chiffres de 2004 concernant les 19 caisses professionnelles reconnues et les 3 entreprises dispensées ne sont pas encore connus. Ils seront publiés dans le prochain rapport de gestion.

Les allocations payées aux personnes sans activité lucrative sont financées, selon une clé de répartition, par la caisse jurassienne et les 19 caisses professionnelles reconnues.

Prestations versées:

en 1997
en 1998
en 1999
en 2000

Fr. 1 528 487.--
Fr. 1 839 170.--
Fr. 1 821 836.--
Fr. 1 742 249.--

en 2001
en 2002
en 2003
en 2004

Fr. 1 781 888.--
Fr. 1 800 948.--
Fr. 1 920 696.--
Fr. 1 994 655.--

Commission consultative en matière d'allocations familiales

La commission se compose des membres suivants :

Président :

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales du Jura, Saignelégier

Membres :

M^{me} Dominique Guerdat, membre de la Société Suisse des Entrepreneurs, Delémont

M. Daniel Joliat, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Delémont

M. Charles Juillard, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'Union patronale interprofessionnelle du Jura, Porrentruy

M^{me} Arlette Kamber, membre de l'Union syndicale jurassienne, Bressaucourt

M. Jean-Michel Lüthy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

M^{me} Fabienne Turberg Lobsiger, secrétaire à Syna Jura, Delémont



Compte d'exploitation

DOIT

	2003	2004
Intérêts rémunérateurs	2 475.85	3 304.40
Allocations versées	27 924 178.40	29 217 166.--
Allocations à restituer irrécouvrables	1 529.05	4 525.35
Frais d'administration :		
– salaires et charges sociales	405 321.25	370 785.50
– amortissements	67 032.05	48 612.70
– frais de locaux	28 230.20	26 054.80
– autres frais d'administration	112 527.20	129 592.88
Frais de banques et d'émissions	21 181.85	7 311.60
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1 058 085.60	--

Total

29 620 561.45

29 807 353.23

AVOIR

Cotisations de l'année courante	27 553 600.--	27 783 094.--
Cotisations années antérieures	1 067 163.35	785 938.60
Intérêts moratoires	14 196.75	13 033.95
Allocations à restituer	22 997.10	70 555.25
Participation Caisses AF (non-actifs)	613 763.05	660 719.40
Intérêts des placements et dépôts	327 197.89	266 151.90
Intérêts des comptes-courants et épargne	21 643.31	19 272.60
Résultat de l'exercice (perte)	--	208 587.53

Total

29 620 561.45

29 807 353.23

Bilans aux 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004

ACTIFS

	2003	2004
Montants immédiatement exigibles	317 532.90	154 612.05
Dépôts bancaires moyen terme (4-12 mois)	702 033.11	717 194.43
Dépôts bancaires à long terme	14 370 350.70	14 332 851.60
Mobilier et machines	89 454.--	64 413.45
c/c des affiliés	802 224.40	825 903.20
c/c auprès de la Caisse de compensation	317 286.42	403 401.07
Débiteurs	140 358.33	337.78
Résultat de l'exercice (perte)	--	208 587.53

Total

16 739 239.86

16 707 301.11

PASSIFS

Créanciers	36 553.--	11 702.95
Indemnités en réparation dommages	105 783.35	98 694.65
Fonds de réserves générales	15 288 817.91	16 346 903.51
Provisions diverses	250 000.--	250 000.--
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1 058 085.60	--

Total

16 739 239.86

16 707 301.11



6. Allocations familiales dans l'agriculture

Le service assume les tâches suivantes:

- calcul et paiement des allocations familiales aux travailleurs agricoles
- calcul et paiement des allocations familiales aux exploitants et collaborateurs agricoles ne dépassant pas la limite de revenu (régime fédéral + complément cantonal)

Prestations versées pour 54 travailleurs agricoles

- allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	111 110.--
- allocations de ménage	Fr.	22 589.--
- complément cantonal	Fr.	3 503.--

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de plaine

- allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	741 591.--
- complément cantonal	Fr.	42 150.--

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de montagne

- allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	1 487 655.--
- complément cantonal	Fr.	49 821.--

Bénéficiaires à fin 2003 et 2004

Familles	Familles en plaine				Familles en montagne			
	Collaborateurs		Exploitants		Collaborateurs		Exploitants	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
avec 1 enfant			33	21	3	1	59	46
avec 2 enfants	3	2	45	37	3	3	96	90
avec 3 enfants			40	37	3	1	74	55
avec 4 enfants			27	24		1	39	42
avec 5 enfants			7	5			10	5
avec 6 enfants			2	2			3	5
Total des familles	3	2	154	126	9	6	281	243
Total des enfants	6	4	398	339	18	14	697	614

Nombre de dossiers traités

Petits paysans et collaborateurs:

Cas traités à la suite de nouvelles demandes

Cas traités à la suite de mutations

Travailleurs agricoles:

Cas traités et ayants droit aux allocations familiales

Cas traités à la suite de mutations

	2002	2003	2004
Cas traités à la suite de nouvelles demandes	31	27	62
Cas traités à la suite de mutations	259	252	274
Cas traités et ayants droit aux allocations familiales	68	53	54
Cas traités à la suite de mutations	3	6	5

Caisse de compensation du Jura
Rue Bel-Air 3
Case postale
2350 Saignelégier
Tél. : 032 952 11 11
Fax : 032 952 11 01
Courriel : mail@ccju.ch

www.caisseavsjura.ch